PARLEMENT EUROPÉEN

2004 **** 2009

Commission des budgets

5.10.2006 PE 378.842v01-00

AMENDEMENTS 1-59

Projet de rapport

(PE 378.810v02-00)

James Elles projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 - Section III - Commission

(C6-0299/2006 - 2006/2018(BUD))

Proposition de résolution

Amendement déposé par Salvador Garriga Polledo

Amendement 1 Paragraphe 3

3. observe qu'il s'agit du premier budget établi selon le nouveau cadre financier, dans le cadre d'un nouvel accord interinstitutionnel et comportant un grand nombre de nouveaux programmes pluriannuels; relève par ailleurs qu'un nouveau cadre financier *devrait être* appliqué aux fins de l'exécution du budget 2007;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 2 Paragraphe 3

3. observe qu'il s'agit du premier budget établi selon le nouveau cadre financier, dans le cadre d'un nouvel accord interinstitutionnel et comportant un grand nombre de nouveaux programmes pluriannuels; relève par ailleurs qu'un nouveau cadre financier sera *idéalement* appliqué aux fins de l'exécution du budget 2007;

AM\633679FR.doc PE 378.842v01-00

FR FR

Amendement 3 Paragraphe 4

4. souligne que, conformément à l'optique définie au paragraphe 7 de la résolution sur la stratégie politique annuelle, une approche axée sur l'efficience a été permise grâce à la tenue d'auditions relatives aux politiques au sein de la commission des budgets et à une analyse approfondie de plusieurs sources d'information relatives à la qualité des dépenses effectuées au titre des fonds octroyés par l'Union européenne et à l'exécution du budget; fait remarquer que les amendements budgétaires ont été rédigés sur la base des informations ainsi obtenues; se félicite du fait qu'à la fois le Conseil, la Commission et le Parlement soient les tenants d'une approche axée sur l'optimisation des ressources;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 4 Paragraphe 4

4. souligne que, conformément à l'optique définie au paragraphe 7 de la résolution sur la stratégie politique annuelle, une approche axée sur l'efficience a été *mise en place* grâce à la tenue d'auditions relatives aux politiques au sein de la commission des budgets, à la réalisation d'études coûts-avantages concernant une série de questions politiques et à un examen approfondi des fiches d'activité fournies par la Commission et des rapports de la Cour des comptes sur la qualité des dépenses européennes; fait remarquer que les amendements budgétaires ont été rédigés *notamment* sur la base des informations ainsi obtenues; se félicite du fait qu'à la fois le Conseil, la Commission et le Parlement soient les tenants d'une approche axée sur l'optimisation des ressources;

Or. en

Amendement déposé par Catherine Guy-Quint

Amendement 5 Paragraphe 4

4. souligne que, conformément à l'optique définie au paragraphe 7 de la résolution sur la stratégie politique annuelle, une approche axée sur l'efficience a été permise grâce à la

PE 378.842v01-00 2/21 AM\633679FR.doc

tenue d'auditions relatives aux politiques au sein de la commission des budgets, à la réalisation d'études coûts-avantages concernant une série de questions politiques et à un examen approfondi des fiches d'activité fournies par la Commission (*suppression*); fait remarquer que les amendements budgétaires ont été rédigés sur la base des informations ainsi obtenues; se félicite du fait qu'à la fois le Conseil, la Commission et le Parlement soient les tenants d'une approche axée sur l'optimisation des ressources;

Or en

Amendement déposé par Bárbara Dührkop Dührkop

Amendement 6 Paragraphe 4

4. souligne que, conformément à l'optique définie au paragraphe 7 de la résolution sur la stratégie politique annuelle, une approche axée sur l'efficience a été permise grâce à la tenue d'auditions relatives aux politiques au sein de la commission des budgets (*suppression*) et à un examen approfondi des fiches d'activité fournies par la Commission et des rapports de la Cour des comptes sur la qualité des dépenses européennes; fait remarquer que les amendements budgétaires ont été rédigés sur la base des informations ainsi obtenues; se félicite du fait qu'à la fois le Conseil, la Commission et le Parlement soient les tenants d'une approche axée sur l'optimisation des ressources;

Or. en

Amendement déposé par Paulo Casaca

Amendement 7 Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. se félicite de la réponse positive donnée par la Commission aux demandes successives du Parlement européen, notamment celles qui sont reprises au paragraphe 102 de la résolution sur la décharge pour l'exercice 2001¹, en ce qui concerne la divulgation de l'identité des bénéficiaires et des montants des fonds octroyés au titre du budget européen, telle que proposée dans l'initiative en matière de transparence², mais déplore néanmoins le fait que soient exclues de ladite initiative les informations similaires concernant le recouvrement de crédits octroyés par l'UE et invite la Commission à divulguer à l'autorité budgétaire et, finalement, à rendre publics l'identité des bénéficiaires et les montants à recouvrer ou crédités au budget de l'UE, ainsi que les bénéficiaires finaux de ces montants;

¹ JO L 148 du 16.6.2003.

² COM(2006)0194 et SEC(2005)1300.

Amendement 8 Paragraphe 5

5. estime que le niveau (suppression) des crédits globaux proposés par le Conseil dans son projet de budget est nettement trop faible pour permettre à l'UE de relever efficacement les défis de la mondialisation auxquels elle est confrontée et ne fait que souligner l'importance du troisième axe de la stratégie du Parlement, à savoir la préparation de la révision du cadre financier pluriannuel, laquelle devrait viser à mieux orienter les dépenses européennes vers les priorités politiques; estime qu'en affectant en premier lieu les crédits d'engagement aux programmes prioritaires et en veillant à ce que ces fonds soient utilisés à bon escient, on obtiendra que les dépenses européennes soient mieux à même de servir les intérêts des citoyens;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 9 Paragraphe 5

5. estime que le niveau insuffisant des crédits globaux proposés par le Conseil dans son projet de budget est nettement trop faible pour permettre à l'UE de relever efficacement les défis de la mondialisation *auxquels elle est confrontée* et ne fait que souligner l'importance du troisième axe de la stratégie du Parlement, à savoir la préparation de la révision du cadre financier pluriannuel, laquelle devrait viser à mieux orienter les dépenses européennes vers les priorités politiques; estime qu'en affectant en premier lieu les crédits d'engagement aux programmes prioritaires *et en veillant à ce que ces fonds soient utilisés* à bon escient, *on obtiendra que* les dépenses européennes *soient* mieux à même de servir les intérêts des citoyens;

Or. en

Amendement déposé par Bárbara Dührkop Dührkop

Amendement 10 Paragraphe 5

5. estime que le niveau insuffisant des crédits globaux proposés par le Conseil dans son projet de budget est nettement trop faible pour permettre à l'UE de relever efficacement les défis de la mondialisation et ne fait que souligner l'importance du troisième axe de la stratégie du Parlement, à savoir la préparation de la révision du cadre financier pluriannuel, laquelle devrait viser à mieux orienter les dépenses

PE 378 842v01-00 4/21 AM\633679FR.doc

Or. en

Amendement déposé par Salvador Garriga Polledo

Amendement 11 Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. souhaite que tous les nouveaux éléments et les réformes établis dans le nouveau accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 soient pleinement mis en œuvre dans le cadre du budget 2007 afin que des retombées se manifestent rapidement sur la qualité de l'exécution du budget et les relations interinstitutionnelles;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 12 Paragraphe 6

6. estime que, conformément aux priorités établies par le Parlement, les dépenses de l'UE devraient se concentrer sur les domaines prioritaires et leur niveau devrait être relevé par rapport à celui fixé par le Conseil dans son projet de budget afin de garantir la mise en chantier de programmes destinés aux citoyens; propose dès lors d'accroître les crédits de paiement dans le budget 2007 pour les porter à un niveau de 1,04% % du RNB grâce à une augmentation des crédits des lignes budgétaires relatives aux priorités politiques du Parlement européen; souligne que la plupart des commissions parlementaires spécialisées ont proposé de rétablir les montants de l'APB, conformément aux procédures législatives en cours ou à celles qui débuteront en 2007.

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 13 Paragraphe 7

7. estime que l'Union européenne doit s'efforcer d'analyser et d'affronter plus efficacement les défis économiques, politiques, *sociaux*, *environnementaux* et de développement découlant du processus de mondialisation en cours; présente dès lors des amendements au budget 2007 visant à doper la capacité (*suppression*) de l'économie européenne *de faire face à ces défis de manière plus stratégique*;

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 14 Paragraphe 7

7. estime que l'Union européenne doit s'efforcer d'analyser et d'affronter plus efficacement les défis économiques, politiques, *sociaux*, *environnementaux* et de développement découlant *notamment* du processus de mondialisation en cours; présente dès lors des amendements au budget 2007 visant à doper la capacité concurrentielle de l'économie européenne sur le plan international, ce en augmentant les crédits affectés aux mécanismes communautaires qui permettent de faire face aux défis de la politique étrangère et en relevant les montants de l'aide au développement octroyée à des régions telles que l'Asie et l'Amérique latine;

Or. en

Amendement déposé par Bárbara Dührkop Dührkop

Amendement 15 Paragraphe 7

7. estime que l'Union européenne doit s'efforcer d'analyser et d'affronter plus efficacement les défis économiques, politiques et de développement découlant du processus de mondialisation en cours; présente dès lors des amendements au budget 2007 visant à doper la capacité concurrentielle de l'économie européenne sur le plan international, ce en augmentant les crédits affectés aux mécanismes communautaires qui permettent de faire face aux défis de la politique étrangère et en relevant les montants de l'aide au développement octroyée à des régions telles que l'Asie et l'Amérique latine *ainsi que la Méditerranée*;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 16 Paragraphe 8

8. souligne la nécessité d'améliorer l'optimisation des ressources du budget de l'UE; propose des amendements visant à inscrire 30% des crédits en réserve sous un certain nombre (suppression) de lignes budgétaires, en attendant que la Commission puisse garantir au Parlement que l'argent du contribuable sera utilisé à bon escient;

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 17 Paragraphe 8

8. souligne la nécessité d'améliorer l'optimisation des ressources du budget de l'UE; propose des amendements visant à inscrire x % des crédits en réserve sous un certain nombre (y) de lignes budgétaires, en attendant que la Commission puisse garantir au Parlement que des efforts sont accomplis pour remédier à certaines lacunes spécifiques relevées par les rapports de la Cour des comptes, les rapports de synthèse de la Commission, les études coûts-avantages ou le document d'alerte pour les prévisions budgétaires;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 18 Paragraphe 9

9. rappelle que ces lignes budgétaires ont été choisies à l'issue d'un examen approfondi des rapports spéciaux de la Cour des comptes, des rapports de synthèse sur la gestion des fonds par la Commission, *du document d'alerte pour les prévisions budgétaires élaboré par la Commission et* des études coûts-avantages réalisées à la demande de la commission des budgets, et en tenant compte des fiches d'activité élaborées par les services de la Commission;

Or. en

Amendement déposé par Bárbara Dührkop Dührkop

Amendement 19 Paragraphe 9

9. rappelle que ces lignes budgétaires ont été choisies à l'issue d'un examen approfondi des rapports spéciaux de la Cour des comptes, des rapports de synthèse sur la gestion des fonds par la Commission *(suppression)*, et en tenant compte des fiches d'activité élaborées par les services de la Commission;

Amendement 20 Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. se félicite en particulier de l'appel à une audition pour la mi-novembre afin que la Commission puisse donner suite aux préoccupations soulevées dans ces amendements; engage les membres des commissions spécialisées du Parlement à participer à cette audition;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 21 Paragraphe 10

10. propose de réduire de 10% les crédits de gestion administrative liés directement aux programmes, et ce de manière horizontale *(suppression)*; ne voit aucune contradiction dans le fait que, pour certaines lignes budgétaires, le Parlement inscrive des montants en réserve en raison de *certaines* craintes quant à la qualité de la mise en œuvre et, d'un autre côté, relève les crédits pour tenir compte de priorités politiques; à cet égard, appelle à nouveau de ses vœux une optimisation des ressources dans tous les domaines de dépenses de l'UE;

Or en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 22 Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. rappelle l'importance accordée par le Parlement à l'obtention d'une déclaration d'assurance positive pour les fonds en gestion partagée; affirme son intention de garantir que, conformément à l'AII de 2006, les autorités chargées du contrôle des comptes dans les États membres évaluent dans quelle mesure les systèmes de gestion et de contrôle sont conformes à la réglementation communautaire; demande que les États membres s'engagent à présenter une synthèse annuelle, au niveau national approprié, des audits et déclarations disponibles;

Amendement 23 Paragraphe 11

11. en ce qui concerne les projets pilotes et actions préparatoires, constate le relèvement des plafonds pour les nouveaux projets exposés dans l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006; propose *une série de* nouveaux projets s'inscrivant largement dans le droit fil des priorités établies au paragraphe 6 de la résolution sur la stratégie politique annuelle;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 24 Paragraphe 11

11. en ce qui concerne les projets pilotes et actions préparatoires, constate le relèvement des plafonds pour les nouveaux projets exposés dans l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006; propose de nouveaux projets visant à jeter les fondements de nouvelles bases juridiques ou à modifier celles qui existent, notamment grâce à une capacité de recherche mieux intégrée, à une amélioration des relations commerciales et scientifiques avec la Chine et l'Inde et à la mise en place d'un nouvel instrument financier produisant un effet de levier visant à relancer les projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans les pays tiers, ainsi que les nouveaux projets dans le domaine de la politique d'information;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 25 Paragraphe 12

12. pour ce qui est des agences existantes, propose, en guise d'approche générale comportant un petit nombre d'exceptions, que les crédits de l'APB soient rétablis, mais que les augmentations dépassant un montant de référence soient inscrites en réserve afin de vérifier si les accroissements par rapport au budget 2006 sont justifiés; en ce qui concerne les nouvelles agences (Agence des produits chimiques, Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes et Agence européenne des droits fondamentaux), propose, en vue de garantir l'application du point 47 de l'AII du 17 mai, de supprimer les crédits prévus dans le projet de budget, notamment en raison du fait qu'il n'existe pas encore de base juridique pour ces agences (suppression);

Amendement déposé par Anne E. Jensen

Amendement 26 Paragraphe 12

12. en ce qui concerne les nouvelles agences (Agence des produits chimiques, Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes et Agence européenne des droits fondamentaux), propose, en vue de garantir l'application du point 47 de l'AII du 17 mai, de supprimer les crédits prévus dans le projet de budget, notamment en raison du fait qu'il n'existe pas encore de base juridique pour ces agences; pour ce qui est des agences existantes, propose, en guise d'approche générale comportant un petit nombre d'exceptions, que les crédits de l'APB soient rétablis, mais que les augmentations dépassant un montant de référence soient inscrites en réserve afin de limiter les accroissements excessifs; attend du Conseil qu'il clarifie la question des contributions des pays hôtes aux agences déjà établies et qu'il adopte un ensemble de normes communes contraignantes;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 27 Paragraphe 12

12. en ce qui concerne les nouvelles agences (Agence des produits chimiques, Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes et Agence européenne des droits fondamentaux), propose, en vue de garantir l'application du point 47 de l'AII du 17 mai, de supprimer les crédits prévus dans le projet de budget, notamment en raison du fait qu'il n'existe pas encore de base juridique pour ces agences; pour ce qui est des agences existantes, propose, en guise d'approche générale comportant un petit nombre d'exceptions, que les crédits de l'APB soient rétablis, mais que les augmentations dépassant un montant de référence soient inscrites en réserve, dans l'attente de plus amples informations;

Or. en

Amendement déposé par Jens-Peter Bonde

Amendement 28 Paragraphe 12 bis (nouveau)

12 bis. estime qu'un agriculteur ou une unité légale ne devrait pas se voir octroyer par la

PE 378.842v01-00 10/21 AM\633679FR.doc

Commission européenne et les États membres plus de 40 000 euros annuellement au titre de dépenses agricoles; prie la Commission européenne et les États membres de ne pas octroyer à chaque agriculteur ou unité légale un montant total supérieur à 40 000 euros en dépenses agricoles pour l'exercice 2007, et ce sans faire de distinction pour les nouveaux États membres;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 29 Paragraphe 13

réitère la conviction qu'il a exprimée dans sa résolution sur la stratégie politique annuelle, selon laquelle la connaissance, les qualifications, la recherche et le développement, l'innovation, les technologies de la société d'information, ainsi qu'une politique durable en matière de transports et d'énergie constituent la base d'une économie moderne saine et sont essentiels à la création d'emplois; a de ce fait pris la décision de rejeter les réductions proposées par le Conseil concernant un certain nombre de lignes budgétaires cruciales visant à améliorer la compétitivité de l'économie européenne; a par ailleurs décidé d'augmenter les crédits de paiement affectés à des programmes prioritaires en rapport avec l'agenda de Lisbonne, tels que le programme pour la compétitivité et l'innovation et le 7e programme-cadre de recherche:

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 30 Paragraphe 13

réitère la conviction qu'il a exprimée dans sa résolution sur la stratégie politique annuelle, selon laquelle la connaissance, les qualifications, la recherche et le développement, l'innovation, les technologies de la société d'information, *ainsi qu'une politique durable en matière de* transports et *d*'énergie constituent la base d'une économie moderne saine et sont essentiels à la création d'emplois; a de ce fait pris la décision de rejeter les réductions proposées par le Conseil concernant un certain nombre de lignes budgétaires cruciales visant à améliorer la compétitivité de l'économie européenne; a par ailleurs décidé d'augmenter les crédits de paiement affectés à des programmes prioritaires en rapport avec l'agenda de Lisbonne, tels que le programme pour la compétitivité et l'innovation et le 7e programme-cadre de recherche:

Amendement déposé par Anne E. Jensen

Amendement 31 Paragraphe 13 bis (nouveau)

13 bis. regrette que les crédits pour les réseaux transeuropéens de transport prévus dans le cadre financier pluriannuel 2007-2013 aient été considérablement réduits par rapport au niveau attendu; souligne combien il importe que la Commission affirme la priorité qu'elle propose de consacrer à l'investissement dans les RTE-T; attend la conclusion d'un accord satisfaisant avec le Conseil et la Commission au sujet d'un règlement relatif à l'aide financière dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et des projets prioritaires qui devraient bénéficier de l'octroi de crédits;

Or. en

Amendement déposé par Catherine Guy-Quint

Amendement 32 Paragraphe 14

14. se déclare convaincu que le renforcement de la compétitivité de l'UE est un élément essentiel de la stratégie de l'UE visant à faire face aux défis de la mondialisation; considère dès lors que l'augmentation des crédits de la rubrique 1a constitue un signal clair indiquant l'évolution que les dépenses européennes devraient connaître à l'avenir; rappelle la nécessité d'un financement public adéquat pour créer les conditions de l'effet de levier attendu par le cofinancement de la BEI; attend avec impatience les propositions de la Commission et du Conseil en la matière; souligne qu'une augmentation du capital souscrit à terme serait souhaitable pour le FEI, à la fois pour accompagner la mise en place des nouveaux mandats (dont le CIP) en 2007 et pour financer les nouvelles opérations de projets de transfert de technologie, telles que souhaitées par le Parlement, le Conseil ou la Commission;

Or. fr

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 33 Paragraphe 14

14. se déclare convaincu que le renforcement de la compétitivité de l'UE *constitue, dans les domaines où celle-ci est durable,* un élément essentiel de la stratégie de l'UE visant à faire face aux défis de la mondialisation; considère dès lors que l'augmentation des crédits de la rubrique 1a constitue un signal clair indiquant l'évolution que les dépenses européennes devraient connaître à l'avenir;

PE 378.842v01-00 12/21 AM\633679FR.doc

Amendement déposé par Reimer Böge

Amendement 34 Paragraphe 14 bis (nouveau)

14 bis. souligne l'importance économique et technologique capitale du programme Galileo; rappelle à la Commission que ce programme est sous-financé dans le nouveau cadre financier pluriannuel et l'invite à trouver rapidement une solution durable et viable permettant d'assurer la réussite du programme;

Or de

Amendement déposé par James Elles

Amendement 35 Paragraphe 15

15. souligne que les crédits pour les fonds structurels et fonds de cohésion prévus dans le cadre financier pluriannuel sont considérablement inférieurs au niveau attendu, un changement qui résulte dans une large mesure des conclusions du Conseil européen de décembre 2005; estime dès lors qu'il conviendrait (suppression) de rétablir les crédits de l'APB; souligne combien il importe d'élaborer et d'approuver dans les meilleurs délais des programmes nationaux, sachant qu'à présent, le nouvel AII a (suppression) été adopté; a pris la décision d'augmenter les crédits de paiement pour les lignes budgétaires relatives à la cohésion, compte tenu des priorités politiques qu'il a fixées;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 36 Paragraphe 16

16. *(suppression)* invite la Commission à présenter les textes requis et à engager des procédures sans délai en vue de permettre l'affectation de ressources au profit du Fonds international pour l'Irlande dans le cadre de l'exercice budgétaire 2007; engage, par ailleurs, la Commission à préciser la base juridique adéquate pour le programme Peace:

Amendement 37 Paragraphe 17

17. fait observer que l'année 2007 sera la première année où la dernière réforme de la PAC sera pleinement mise en œuvre; déplore la réduction linéaire drastique des dépenses de marché, à savoir de 525 millions d'euros, proposée sur la base de critères comptables, sans tenir compte des priorités politiques du Parlement; réclame dès lors le rétablissement des chiffres de l'APB (suppression);

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 38 Paragraphe 17

17. fait observer que l'année 2007 sera la première année où la dernière réforme de la PAC sera pleinement mise en œuvre; *prend acte de* la réduction linéaire drastique des dépenses de marché, à savoir de 525 millions d'euros, proposée *par le Conseil* sur la base de critères comptables, sans tenir compte des priorités politiques du Parlement; *a dans la plupart des cas proposé de rétablir les montants de l'APB en attendant la lettre rectificative de la Commission*;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 39 Paragraphe 18

18. déplore que, bien que l'économie rurale européenne ait cruellement besoin d'être restructurée, modernisée et de se diversifier, on assiste à une chute des ressources affectées au développement rural en termes réels; estime qu'un transfert facultatif de fonds provenant des aides agricoles directes (premier pilier de la PAC) au profit du développement rural ne constitue pas un mode de financement approprié pour remédier à cette situation; émet à cet égard d'importantes réserves concernant la proposition actuelle de la Commission en vue d'une modulation facultative de jusqu'à 20% des aides agricoles directes au profit du développement régional;

Amendement 40 Paragraphe 19

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 41 Paragraphe 18

18. déplore que, bien que l'économie rurale européenne ait cruellement besoin d'être restructurée, modernisée et de se diversifier, on assiste à une chute des ressources affectées au développement rural en termes réels; estime qu'un transfert facultatif de fonds provenant des aides agricoles directes (premier pilier de la PAC) au profit du développement rural ne constitue pas un mode de financement approprié pour remédier à cette situation;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 42 Paragraphe 20

20. souligne que *le domaine de la liberté, de la justice et de* la sécurité (suppression), en particulier la promotion des droits fondamentaux, la définition d'une politique commune en matière d'asile et d'immigration et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, est l'une des priorités essentielles de l'Union; décide, dans ce cadre, d'augmenter les moyens attribués à ce domaine, et notamment à Eurojust, qui est l'unique organe de coopération judiciaire entre les États membres dans le domaine pénal, dont l'efficacité, qui ne cesse de s'accroître, doit être confortée;

Or. en

Amendement déposé par Catherine Guy-Quint

Amendement 43 Paragraphe 21 bis (nouveau)

21 bis. souligne que ces objectifs trouvent leur corollaire dans les politiques relatives à

AM\633679FR.doc 15/21 PE 378.842v01-00

Amendement déposé par Jens-Peter Bonde

Amendement 44 Paragraphe 22

22. rappelle l'importance du principe de subsidiarité dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, et estime que le respect du pluralisme des opinions constitue la première condition d'une politique efficace de communication visant à rapprocher l'UE des citoyens; estime que les nouveaux moyens de communication pourraient être mieux utilisés en vue de rassembler les décideurs politiques européens de toutes les tendances politiques pour un partage d'idées; engage la Commission à préciser les implications budgétaires du plan D en faveur de la démocratie, du dialogue et du débat, ainsi que les mesures à prendre dans le cadre de celui-ci; demande à la Commission de publier sur l'internet des informations détaillées relatives à l'affectation des subventions (montants et bénéficiaires) pour toutes les actions relevant de la politique de communication, outre la présentation de l'action elle-même telle que financée par le budget de l'UE;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 45 Paragraphe 23

23. estime que l'UE pourrait et devrait réagir plus rapidement et de manière plus stratégique face au processus de mondialisation (suppression); propose de rétablir les chiffres de l'APB pour une série de lignes budgétaires et d'augmenter les crédits de paiement par rapport à l'APB dans certains domaines en vue de relancer les activités de l'UE grâce à des programmes communautaires dans les domaines de la politique étrangère, du développement et de l'aide humanitaire, des échanges commerciaux et scientifiques avec les principaux pays émergents, tels que la Chine et l'Inde;

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 46 Paragraphe 23

23. *(suppression)* propose de rétablir les chiffres de l'APB pour une série de lignes budgétaires et d'augmenter les crédits par rapport à l'APB dans certains domaines en vue de relancer les activités de l'UE grâce à des programmes communautaires dans les domaines de la politique étrangère, du développement et de l'aide humanitaire, des échanges commerciaux et scientifiques avec les principaux pays émergents, tels que la Chine et l'Inde;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 47 Paragraphe 24

24. souligne que le nouveau cadre juridique pour les actions extérieures de l'UE implique également une nouvelle structure budgétaire; se félicite dans l'ensemble de la simplification des instruments et de la nouvelle nomenclature budgétaire qui vont de pair avec celle-ci; se félicite également de la présentation d'un instrument distinct relatif aux droits de l'homme et à la démocratie, ce qui requiert une modification de la nomenclature de l'APB; se déclare cependant incapable d'accepter le fait que certains des changements proposés aient pour effet d'amoindrir la transparence dans certains secteurs et / ou certaines régions et entend introduire les modifications nécessaires pour y remédier;

Or. en

Amendement déposé par James Elles

Amendement 48 Paragraphe 25

25. se déclare préoccupé quant au fait que l'expansion des activités dans le secteur de la politique étrangère et de sécurité commune ne se soit pas accompagnée d'un renforcement du contrôle démocratique et du contrôle parlementaire; propose des amendements budgétaires visant à renforcer le degré de transparence *et la coopération* dans ce *domaine*;

Amendement 49 Paragraphe 26

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 50 Paragraphe 26

26. se déclare préoccupé par la nette augmentation des coûts administratifs liés aux programmes d'aide extérieure et de coopération au cours de la période des perspectives financières 2000-2006; propose dès lors d'inscrire xxx% de ces crédits en réserve en attendant *les explications de la Commission*;

Or. en

Amendement déposé par Catherine Guy-Quint

Amendement 51 Paragraphe 27

27. *est fermement opposé à l'approche du* Conseil dans les projets de déclaration annexés au projet de budget au sujet des ressources administratives, où il recommande une suppression de 200 postes dans les institutions européennes, principalement la Commission, en 2008, et une suppression de 500 postes supplémentaires entre 2008 et 2010;

Or. fr

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 52 Paragraphe 27

27. *rejette* l'approche adoptée par le Conseil dans les projets de déclaration annexés au projet de budget au sujet des ressources administratives, où il recommande une suppression de 200 postes dans les institutions européennes, principalement la Commission, en 2008, et une suppression de 500 postes supplémentaires entre 2008 et 2010;

PE 378.842v01-00 18/21 AM\633679FR.doc

Amendement déposé par Ingeborg Gräßle

Amendement 53 Paragraphe 28

28. décide de maintenir les montants de l'APB pour les dépenses administratives; demande à nouveau à la Commission de présenter un document de programmation à moyen terme détaillant ses besoins en ressources humaines pour les prochaines années; souligne qu'un tel document devrait s'appuyer sur les informations fournies dans son document du 8 septembre 2006 et comporter un relevé détaillé de toutes les catégories de personnes employées au sein de la Commission, y compris les fonctionnaires, les experts nationaux, les agents temporaires ainsi que les autres catégories de personnel; demande que ce document comporte, entre autres, une évaluation des avantages que peut offrir Luxembourg comme lieu de travail de la Commission et que le rapport que doit remettre la Commission se fonde sur des données objectives recueillies notamment après examen de services horizontaux tels que la DG ADMIN et le Secrétariat général ainsi que de l'unité opérationnelle la plus onéreuse, la DG RTD;

Or. de

Amendement déposé par Salvador Garriga Polledo, au nom du groupe PPE-DE

Amendement 54 Paragraphe 28

28. décide de maintenir les montants de l'APB pour les dépenses administratives; demande à nouveau à la Commission de présenter, le 15 novembre 2006 au plus tard, un document de programmation à moyen terme détaillant plus avant ses besoins en ressources humaines pour les prochaines années ainsi qu'un rapport plus détaillé sur l'effectif de la Commission affecté à des fonctions de soutien et de coordination;

Or. en

Amendement déposé par Jan Mulder

Amendement 55 Paragraphe 28 bis (nouveau)

28 bis. se déclare vivement préoccupé quant au suivi que le Conseil et la Commission accordent aux déclarations de gestion nationales, aux actions en matière de transparence et à la nécessité d'un risque calculé d'erreur et, par ailleurs, quant à la

AM\633679FR.doc 19/21 PE 378.842v01-00

manière dont la Commission fait face à l'absence de gestion au niveau central; engage la Commission et le Conseil à préciser comment les propositions concrètes présentées par le Parlement dans le cadre de la décharge pour l'exercice 2004 peuvent être intégrées dans les objectifs généraux et spécifiques régissant la stratégie de l'Union européenne en matière d'audit;

Or. en

Amendement déposé par Salvador Garriga Polledo, au nom du groupe PPE-DE

Amendement 56 Paragraphe 28 bis (nouveau)

28 bis. encourage la Commission à mettre au point une base de données reprenant les jeunes gens qui ont acquis une première expérience professionnelle au sein des institutions européennes dans le cadre de stages et de programmes de formation ou de contrats à court terme, ce afin de pouvoir mieux utiliser ce savoir-faire et le mettre à la disposition du milieu européen, et notamment les chefs d'entreprise et les agences exécutives;

Or. en

Amendement déposé par Ingeborg Gräßle

Amendement 57 Paragraphe 28 bis (nouveau)

28 bis. invite la Commission à accorder davantage d'attention à la transposition du droit européen dans le droit national des États membres, ce qui doit se traduire par le doublement du personnel affecté à cette tâche;

Or. de

Amendement déposé par Ingeborg Gräßle

Amendement 58 Paragraphe 28 ter (nouveau)

28 ter. invite la Commission à présenter un rapport d'évaluation de la réforme du statut des fonctionnaires et des autres agents des Communautés européennes; demande que ce rapport comporte des données comparatives provenant de services comparables des États membres portant notamment sur l'horaire de travail hebdomadaire, les salaires, indemnités et autres primes, mais aussi les avantages non pécuniaires tels que les cours de langue pour le conjoint ou les réductions de cotisation d'adhésion à

des associations sportives, les conditions d'application du régime de préretraite et d'invalidité et la poursuite du versement de la rémunération en cas de mesure disciplinaire;

Or. de

Amendement déposé par Ingeborg Gräßle

Amendement 59 Paragraphe 28 quater (nouveau)

28 quater. demande à nouveau que les divers États membres soient adéquatement représentés au sein du personnel des institutions;

Or. de